

Devenez partenaire du programme **Seniors en vacances**

ÉDITION 2024

Un dispositif en faveur des personnes âgées pour dynamiser les politiques de prévention, renforcer le lien social et le bien vieillir.











Y

Le mot de *Alain Schmitt,* Directeur général de l'ANCV

Avec plus de 740 000 bénéficiaires depuis 2007, Seniors en vacances est un programme majeur dans le paysage de l'action sociale en France.

Des destinations qui répondent à vos envies, des lieux de qualité pour vous accueillir, des partenaires engagés, tout cela fait son succès.

J'ai souhaité qu'en 2024, nous soyons encore plus ambitieux, et c'est aux côtés de la CNAV, des institutions qui vous accompagnent et des collectivités territoriales que l'ANCV se mobilisera pour que Séniors en Vacances continue de bénéficier à ceux d'entre vous qui sont éloignés des vacances

A l'ANCV, nous sommes convaincus que partir en vacances, c'est être assuré de prendre du temps pour soi, de faire des rencontres, de se faire du bien.

Devenez partenaire de Seniors en vacances en 2024.

1 Pourquoi mettre en place Seniors en vacances?

Une offre de séjours "tout compris"...

Seniors en vacances propose des séjours "tout compris" en France, mais aussi en Europe, pour permettre aux personnes âgées de partir en vacances à un tarif préférentiel.

Afin d'encourager le départ en vacances des seniors les plus fragiles, notamment ceux aux revenus modestes, **l'ANCV - Agence Nationale pour les Chèques-Vacances** propose une aide financière sous conditions de revenus ou de statuts.

Un support pertinent pour dynamiser les politiques de prévention en faveur des personnes âgées

Outre le répit et le repos apportés par les vacances, ce programme contribue aux politiques de prévention envers les seniors et vise à :

- favoriser le départ en vacances d'une population qui en est exclue à plus de 45 %, (1)
- rompre l'isolement et le quotidien des personnes âgées, créer du lien social,
- remobiliser la personne âgée autour de son projet de vie,
- agir sur son état de santé, son bien-être, son capital-santé, favoriser le « bien-vieillir »,
- encourager le répit des aidants,
- renforcer les liens intergénérationnels.



En quoi consiste le programme Seniors en vacances?

Une offre diversifiée de séjours de vacances "tout compris" mise en visibilité sur une plateforme internet dédiée

L'Agence collecte à partir d'un cahier des charges adapté aux envies et contraintes des seniors, des séjours "tout compris", hors vacances scolaires d'été (du 06/07/2024 au 30/08/2024), en France et en Europe, en bord de mer, à la campagne, en ville ou à la montagne, en villages de vacances, résidences ou à l'hôtel.

Les séjours comprennent :

- l'hébergement en chambre double,
- la pension complète,
- des activités quotidiennes,
- au moins une journée d'excursion,
- des animations tous les soirs,
- les transferts gare lieu de séjour, à l'aller comme à la fin du séjour

Les séjours ne comprennent pas :

- le transport domicile lieu de séjour,
- ☑ la chambre individuelle (supplément selon le prestataire),
- ✓ la taxe de séjour, l'assurance annulation

Des tarifs accessibles, réduits par une aide financière de l'ANCV attribuée sous conditions. L'aide, attribuée une fois par senior et par an, est plafonnée à 168€ ou 202€ en fonction de la durée du séjour.



Des séjours à thème sont également proposés: intergénérationnel, fêtes de fin d'année, initiation au numérique, répit des aidants,...

Des porteurs de projets qui composent des groupes de seniors et réservent les séjours sur la plateforme internet dédiée

Les porteurs de projets qui ont une convention avec l'ANCV, constituent le groupe, sélectionnent un séjour et inscrivent les seniors.

Les seniors les plus modestes peuvent bénéficier d'une aide financière de l'ANCV sous conditions de ressources. Cette aide est versée directement par l'ANCV aux prestataires touristiques sélectionnés. Ainsi, les bénéficiaires ne doivent acquitter que leur « reste à charge ». Les porteurs de projets Seniors en Vacances garantissent l'éligibilité des bénéficiaires sur les critères formalisés dans la convention.

> Des seniors qui peuvent s'inscrire individuellement

Les seniors qui souhaitent partir individuellement sur une destination du catalogue peuvent s'inscrire directement en composant le 0 969 320 616 Service gratuit *.

Ce service est en charge de vérifier et notifier l'éligibilité du senior au programme et/ou à l'aide de l'ANCV (plus d'informations sur le site **www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev**).

Qui est éligible ?

Les personnes de plus de 60 ans au moment du séjour, ou de plus de 55 ans Seniors en vacances Au programme lorsqu'elles sont en situation de handicap Les seniors et leurs proches sont éligibles... Résidant en France Retraitées ou sans activité professionnelle ☑ Toutes les personnes rattachées au foyer fiscal du senior, lorsqu'elles partent avec celui-ci Les enfants handicapés du senior qui ne sont pas rattachés à son foyer fiscal, lorsqu'ils partent avec celui-ci. Les personnes éligibles au programme peuvent bénéficier de l'aide financière sous condition de ressources. Le **revenu imposable**, mentionné sur l'avis d'imposition 2023, doit être inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales. Exemple : une personne seule (1 part fiscale) dont le revenu imposable est inférieur ou égal à 15 991 €, sera éligible à l'aide financière en fonction de la durée du séjour. Nombre de 1,5 2,5 3,5 4,5 parts fiscales Revenu net imposable en € Personne seule 15991 21 380 26 768 32 157 37 545 42 934 48 322 53 711 59 099 64 488 69 876 30 186 35 575 40 963 46 352 51 740 57 129 62 517 67 906 73 294 ou pacsé Seuils d'imposition, Direction générale des finances publiques, Déclaration des revenus 2022, Brochure pratique 2023

Les aidants et eunes volontaire: en service civique

- Les proches aidants des seniors en situation de dépendance ou de handicap bénéficient de plein droit du programme et de l'aide financière, qu'ils partent avec ceux-ci ou seuls.
- Les aidants professionnels (employés des EHPAD, des SSIAD, des SSAD, animateurs, bénévoles...) sont éligibles de plein droit à l'aide financière de l'ANCV quelles que soient leurs ressources, et sans limitation du nombre de séjours par an.
- Les jeunes volontaires en service civique bénéficient des mêmes conditions que les aidants professionnels.

ntergéné ationnel

Les jeunes de moins de 18 ans accompagnant une personne âgée et séjournant dans la même chambre (séjours identifiés sur la carte des destinations) bénéficient d'un tarif privilégié : 280 € pour 8 jours / 7 nuits ou 234 € pour 5 jours / 4 nuits.



Qui peut devenir porteur de projet de Seniors en vacances?

Plus de 1300 porteurs de projets œuvrent aux côtés de l'ANCV pour faire vivre le programme.

Tout organisme en charge des personnes âgées peut être porteur de projet :



- Service animation d'une collectivité,
- Club de retraités,
- Résidence Services,
- Résidence Autonomie,
- EHPAD.

- COS, CSE,
- Organisme d'aide à domicile,
- Organisme syndical,
- Caisse de retraite,
- Organisme caritatif,
- Centre social,

- Centre hospitalier,
- Association socio-culturelle,
- CLIC.
- ✓ Plateforme d'accompagnement et de répit, etc



- assurer la préparation du séjour,
- lever les freins liés au départ,
- préparer le budget du séjour,
- rassurer et convaincre les seniors,
- favoriser la mixité des groupes,
- rompre l'isolement des plus fragiles,
- assurer les relations avec l'ANCV et le prestataire touristique dans le respect des obligations prévues dans la convention.



5

➤ Un programme plébiscité par toutes les parties-prenantes (2)

Satisfaction des Seniors

- **98%** des seniors sont motivés pour repartir,
- **79%** se sentent en meilleure forme physique,
- **80%** ont davantage envie de sortir de chez eux.
- **91%** ont un meilleur moral

Satisfaction des porteurs de projet

- **98%** sont satisfaits du programme.
- **97**% estiment que le programme correspond tout à fait aux attentes des seniors qu'ils accompagnent.
- ✓ 43 % des porteurs de projets ont identifié, durant le séjour, des fragilités sur lesquelles ils entendent accompagner les seniors : évaluation de la dépendance, aide à domicile, portage de repas, téléassistance ...

Un levier de dynamisation de l'économie touristique des territoires

Depuis 2007, près de 800 000 seniors ont pu vivre l'expérience **Seniors en vacances**.

47% des professionnels du tourisme affirment que le programme SEV a permis d'augmenter le nombre de semaines d'ouverture (3 semaines en moyenne)

95 % estiment que le programme a permis d'étendre la durée des contrats saisonniers au sein des équipements impliqués dans le programme.



4 Comment devenir porteur de projet de Seniors en vacances?

A Faites votre demande sur le portail Espace Action Sociale de l'ANCV

Créez votre compte et laissez vous guider sur : https://www.conventions.espace-actionsociale-ancv.com/aides

- Vous pourrez consulter l'état d'avancement de votre demande jusqu'à la réception de votre notification
- Une fois cette 1^{re} demande enregistrée, toutes les informations sur votre structure sont enregistrées, plus besoin de les saisir de nouveau l'année prochaine.
- Avant de vous lancer, il faudra vous munir de votre N° de SIRET et pour les associations également de votre N° de RNA.



NB: si vous avez déjà un compte, veuillez vous connecter sur votre espace EAS avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour déposer votre demande de conventionnement.

B Ouverture de votre espace personnel SEVweb par l'ANCV

Une fois votre aide notifiée, l'ANCV ouvre votre compte personnel sur l'extranet. Vous recevez alors un mail de notification d'ouverture du compte SEVweb avec vos codes d'accès.

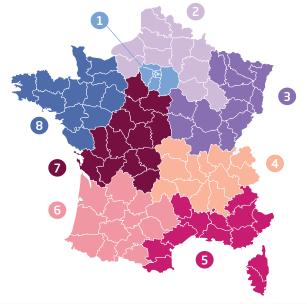
Vous êtes désormais porteur de projet du programme Seniors en vacances

Vous pouvez prendre contact avec les professionnels du tourisme sélectionnés afin de réserver votre séjour et permettre au professionnel du tourisme de l'enregistrer sur l'espace SEVweb.

Vous pouvez commencer à inscrire les seniors.

Contactez nos chargés de développement innovation et ingénierie sociale

sur le territoire :



- 1 Ruth Ngantsi rngantsi@ancv.fr
- Marion Couvreur mcouvreur@ancv.fr
- 3 Nathanaële Audiffren naudiffren@ancv.fr
- 4 Sonia Gharbi sgharbi@ancv.fr
- 5 Sonia Dumont sdumont@ancv.fr
- 6 Florence MAURAS fmauras@ancv.fr
- **Julien Kernen** jkernen@ancv.fr
- Jordie Bion jbion@ancv.fr



Nous vous accompagnons

Retrouvez toutes les informations et la documentation à télécharger sur www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev



Nous contacter

Pour toute information ou pour les inscriptions au programme en individuel :

SUR INTERNET:



PAR TÉLÉPHONE:

0 969 320 616

Pour les informations concernant les séiours. contactez directement le professionnel du tourisme en précisant « Seniors en vacances ».

Les informations collectées par l'ANCV directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion du programme Seniors en vacances. Ce traitement est fondé sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment. Ces informations sont à destination exclusive des services habilités au sein de l'ANCV ainsi qu'aux partenaires de l'ANCV à des fins de réalisation d'enquêtes de satisfaction. Les données seront conservées pendant cing ans à compter du traitement de votre demande. Les données comptables seront archivées dix ans. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande à ANCV, délégué à la protection des données, 36 Boulevard Henri Bergson, 95200 Sarcelles. Merci d'y joindre une pièce d'identité et l'adresse complète

à laquelle nous pouvons vous répondre. Sous réserve d'un manquement à aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - Siège Social : 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex - Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442 - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP: MAIF. Photos @Getty Images, @Shutterstock. Réalisation: Compos Juliot. Imprimé par nos soins - Imprimerie Champagnac, 5 rue Felix Daguerre – 15000 AURILLAC. Ne pas jeter sur la voie publique. Novembre 2023







